



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 14 janvier 2019 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5

Absences :

Mme Line Giasson	Conseillère	siège no 3
Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, M^{me} Lucie Gravel, directrice-générale.

Présence de 5 personnes dans la salle.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 20 décembre 2018
4. États financiers décembre 2018
5. Dépenses
6. Correspondances
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Règlement traitement des élus
 - 8.2 Déclaration des intérêts pécuniaires siège no. 1
9. Lots
10. Chemins
11. Sécurité
12. Divers
 - 12.1 Don Place aux jeunes 88.75\$
13. Dossiers en suspend
14. Invitations
 - 14.1 Rencontre Gazoduc 16 janvier à 8 hres Villa Mon Repos
 - 14.2 Action Santé le 31 janvier à 9 hres CSLA
15. Varia
 - 15.1 CIM 4 295\$
 - 15.2 Appui CPTAQ
 - 15.3 Dépôt chèques juillet à décembre 2018
16. Dates prochaines réunions

Séance extraordinaire le 21 janvier à 19 h 30 BUDGET
Séance de travail le 28 janvier à 18 h 30
Séance régulière le 4 février à 19 h 30
17. Période de questions
18. Fermeture de l'assemblée



N° de résolution
2019-01-001

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

ADOPTÉ.

3. Adoption du procès-verbal du 20 décembre 2018

À suivre.

4. États financiers de décembre 2018

Des revenus de 44,224.43\$ et des dépenses de 61,171.98\$ ont été enregistrés pour décembre 2018, pour un solde au livre au 31 décembre 2018 de 389,201.63\$.

5. Dépenses de décembre 2018 et janvier 2019

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019, les dépenses suivantes :

les salaires des employés	1 317.26\$
la rémunération des élus :	1 835.10\$
les dépenses de décembre à payer en décembre	4 078.53\$
les dépenses de janvier à payer en janvier	11 268.02\$

le tout représentant un total de 18 498.91\$, la directrice générale /secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

6. Correspondances

7. Période de questions

8. Comptabilité & employés

8.1 Règlement traitement des élus

ATTENDU QU'en vertu de la loi sur le traitement des élus municipaux, celle-ci détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus, mais qu'il doit être actualisé;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018, selon la loi;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2019-01-003



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2

La rémunération des membres du conseil et l'allocation de dépenses prévue selon le règlement 2018-04 pour l'année 2018;

Maire	Salaire 3259.58\$	Allocation 1629.78\$
Conseiller	Salaire 1089.94\$	Allocation 544.97\$

La rémunération prévue pour les membres du conseil et l'allocation de dépenses prévue selon le règlement 2019-01 pour l'année 2019 est la suivante;

Maire	Salaire 3423.00\$	Allocation 1711.00\$
Conseiller	Salaire 1144.44\$	Allocation 572.22\$

ARTICLE 3

Des Jetons de présences de 30.00\$ sont alloués pour chaque réunion du mois, soit 20.00\$ en salaire et 10.00\$ en allocation;

ARTICLE 4

Tout élu municipal a droit au remboursement des dépenses selon le tarif établi comme suit :

Frais de déplacement avec son véhicule :	0.45\$ du Km parcouru
Frais petit déjeuner:	10.00\$
Frais dîner :	20.00\$
Frais souper :	30.00\$

Pour les paiements de repas, les factures sont obligatoires et les montants mentionnés dans le règlement sont les maximums alloués;

ARTICLE 5

Lors de l'absence du maire durant au moins deux semaines, le maire suppléant aura l'équivalent du salaire du maire durant cette période;

ARTICLE 6

L'indexation sera révisée annuellement donc au 31 décembre 2019;

ARTICLE 7

QUE le règlement # 2018-04 concernant le traitement des élus annule tous les amendements et règlements sur le traitement des élus et celui-ci est adopté tel que présenté;

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur dès son adoption et sera rétro actif au 1^{er} janvier 2019, selon la loi;

ADOPTÉ.

8.2 Déclaration des intérêts pécuniaires siège no. 1

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la déclaration d'intérêts pécuniaires de Mme Joannie Langlois au siège # 1 soit acceptée et déposée au Mamot tel que prévu dans la loi;

ADOPTÉ.

2019-01-004



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

9. Lots

10. Chemins

11. Sécurité

12. Divers

12.1 Don Place aux jeunes 88.75\$

ATTENDU QUE le conseil veut poursuivre le soutien financier pour le projet Place aux jeunes, afin de garder plus de jeunes en région;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous donnions le montant proposé soit 0.25\$ par habitant pour aider cet organisme dans ces efforts pour garder nos jeunes en région;

ADOPTÉ.

13. Dossiers en suspend

14. Invitations

14.1 Rencontre Gazoduc

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le maire et la directrice-générale soient autorisés à assister à la rencontre concernant le projet de gazoduc qui se déroulera au Villa Mon Repos de La Sarre le 16 janvier 2019 à 8 heures;

QUE les frais de déplacement soient remboursés.

ADOPTÉ.

14.2 Action santé

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le maire soit autorisé à assister à la rencontre qui se déroulera le 31 janvier 2019 à 9 hres à la Table de chefs de la Commission Scolaire du Lac Abitibi;

ADOPTÉ

2019-01-005

2019-01-006

2019-01-007



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

15. Varia

15.1 CIM 4 295\$

2019-01-008

IL EST PROPOSÉ

par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE

la dépense de soutien technique annuel et soutien technique réseau soit payé à la Coopérative d'informatique municipale; au montant de 4 295.00\$ + taxes;

ADOPTÉ

15.2 Appui CPTAQ pour changement d'utilisation

À suivre

15.3 Dépôt chèques de juillet à décembre 2018

La liste de tous les chèques émis de juillet à décembre 2018 ont été remis à tous les conseillers.

16. Dates prochaines réunions

Séance extraordinaire le 21 janvier à 19 h 30 BUDGET

Séance de travail le 28 janvier à 18 h 30

Séance régulière le 4 février à 19 h 30


17. Période de questions


18. Fermeture de l'assemblée

2019-01-009

Mme Lorraine Doucet Dion propose la fermeture de l'assemblée. Il est 20 heures.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Lucie Gravel, directrice